

PLAN DE VIGILANCE

RSE

Afin de répondre aux exigences de la loi 2017-399 du 27 mars 2017, Enedis a mis en place un groupe de travail composé de représentants des départements RSE, Achats, Evaluation des risques, Juridique et Politique industrielle, Conformité des affaires afin d'établir un plan de vigilance applicable au sein de l'entreprise. Le présent chapitre a pour objet de rappeler qu'un certain nombre d'outils et de procédures ont d'ores et déjà été mis en place au sein d'Enedis afin de promouvoir nos engagements et nos valeurs.

Ce plan de vigilance pourra faire l'objet de compléments en 2019 lors du premier bilan de mise en œuvre qui sera exposé dans le rapport de gestion de l'exercice 2018.

Cartographie des risques

Enedis est confrontée à un ensemble de risques d'origine interne ou externe. Les principaux risques identifiables et susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise sont recensés chaque année dans le cadre d'un processus remontant de l'ensemble des directions régionales et nationales vers le Directeur des Risques. La cartographie des risques majeurs d'Enedis ainsi élaborée est validée par le Comex et présentée au Conseil de supervision économique et d'audit et au Conseil de surveillance.

Les risques majeurs, évalués selon leur gravité potentielle, leur probabilité et les moyens de maîtrise associés, sont rassemblés autour de huit grands « thèmes à enjeux » en lien avec les orientations stratégiques d'Enedis et les « 12 terrains de conquête » du « nouvel élan » du projet d'entreprise, avec une ambition très forte en matière de santé-sécurité.

Procédure d'évaluation régulière des filiales, sous-traitants ou fournisseurs

En adhérant en juin 2012 au Pacte Mondial des Nations Unies, Enedis confirme son engagement à promouvoir dans ses activités les principes de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) : protection de l'environnement, respect des droits de l'Homme et des normes du travail et lutte contre la corruption.

Enedis compte sur ses fournisseurs et sous-traitants pour porter ses valeurs et partager les engagements associés. Le dispositif de suivi s'appuie en priorité sur les éléments suivants :

- **Une Charte RSE** a été envoyée en mai 2015 à près de 3 000 fournisseurs afin de partager l'ambition dans ce domaine. Un nouvel envoi a été réalisé en juin 2017 à l'occasion du changement de marque (ERDF est devenue Enedis) et fait désormais partie des pièces contractuelles.
- **Une politique d'achat et d'approvisionnement** a été mise à jour en 2015, rappelant notamment la nécessité de la mise en œuvre d'une sous-traitance « socialement responsable ». Outre l'impératif d'appliquer les engagements de la charte RSE à tous les fournisseurs, elle incite le recours à l'économie sociale et solidaire. Un « guide des achats solidaires » a également été diffusé auprès des unités, mettant en avant les engagements pris par Enedis en lien avec l'accord « handicap » de l'entreprise.

- **L'évaluation de la performance des fournisseurs** se fait, depuis de nombreuses années, sur la base de fiches de collecte sur quelques chantiers qui évaluent la conformité des ouvrages réalisés mais abordent également l'aspect santé sécurité et environnemental.

Ces évaluations « au fil de l'eau » sont complétées par des audits plus poussés visant à réévaluer la qualification des fournisseurs sur un cycle pluriannuel. Ces audits ont été élargis depuis 2015 à des champs comme l'environnement et le Code de Bonne Conduite (engagements spécifiques d'Enedis auprès de la Commission de Régulation de l'Energie). Les résultats de ces évaluations sont partagés régulièrement avec les fournisseurs et peuvent donner lieu, le cas échéant, à des plans d'actions d'amélioration.

En ce qui concerne la sensibilisation et la professionnalisation de ses salariés dans le cadre de leurs relations avec des fournisseurs, Enedis a mis en place plusieurs outils parmi lesquels :

- Un « guide de déontologie des relations avec les fournisseurs » dont la mise à jour est prévue en 2018.
- Une formation à destination des managers destinée à les sensibiliser sur le risque de corruption.
- L'intégration d'un volet concernant la charte RSE dans la formation des Gestionnaires de Contrat d'Achat et des acheteurs.
- Une action plus générale de renforcement de la notoriété de la charte RSE auprès des salariés sera engagée en 2018.

Des actions sont régulièrement engagées concourant à la promotion des principes RSE, en particulier dans l'intégration de critères de mieux-disance à l'achat sur l'engagement santé-sécurité des soumissionnaires et sur des opportunités de réduction de l'impact des chantiers sur l'environnement : réduction des prélèvements en ressources naturelles (sable, ...), recyclage de matériels déposés des réseaux (compteurs, poteaux ...).

Actions d'atténuation des risques

Le dispositif de maîtrise des risques d'Enedis, mis en place depuis 2014, est décrit dans le processus SAMARA (S'Assurer de la MAîtrise des Risques et des Activités). Il repose sur une décentralisation des responsabilités et une forte délégation. Chaque dirigeant d'entité nationale ou régionale organise et pilote la maîtrise des risques à l'intérieur de son périmètre de délégation, selon les principes ci-dessous, pour obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs de performance qui lui ont été fixés seront atteints.

Sur la base de la cartographie des risques majeurs et des faiblesses identifiées par chaque entité managériale au regard de ces risques, chaque entité élabore et met en œuvre son plan de contrôle interne, composé du plan d'amélioration du dispositif de contrôle proprement dit et d'actions de contrôle imposées ou délibérées. Les actions de contrôle imposées sont proposées par les Directions Métiers nationales et validées chaque année par le Comex. En complément, les Directions mènent des actions de contrôle délibérées en fonction de leurs risques spécifiques.

Le rapport annuel de contrôle interne d'Enedis est élaboré à partir des auto-évaluations réalisées par chacune des entités managériales, auxquelles sont confrontés les avis exprimés par les experts métiers nationaux sur les différents thèmes transverses ou processus, et celui de la Direction Audit Contrôle Interne et Risques fondé notamment à partir des audits internes et des revues de contrôle interne. Ce rapport annuel de contrôle Interne est également validé par le Comex et présenté au Conseil de supervision économique et d'audit et au Conseil de surveillance.

Mécanismes d'alerte

Enedis, pour mener à bien ses missions de service public et préserver la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes s'est dotée d'une Charte de Déontologie dans laquelle elle réaffirme ses valeurs de Respect, d'Engagement et de Sens du Service ainsi que les principes qui guident ses actions et celles de l'ensemble de ses salariés.

En complément, une politique de "Conformité des affaires" décrit les actions de l'entreprise contre la fraude et la corruption à tous les niveaux afin :

- D'assurer le strict respect des réglementations en vigueur
- De garantir les droits des personnes concernées et notamment la protection du lanceur d'alerte
- De sécuriser son patrimoine financier
- De préserver son image et sa réputation

Aujourd'hui cette politique permet aux salariés d'Enedis de faire remonter toute alerte concernant un manquement à l'éthique à leur management/ Direction régionale/Direction Ethique et Conformité du Patrimoine.

Dans le cadre de la mise en conformité avec la Loi dite « loi Sapin 2 » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (déc.2016), il est prévu d'étendre et de sécuriser ce dispositif d'alerte et de le rendre apte à recueillir tous les signalements internes et /ou externes relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au « Code anti-corruption » ou au « Devoir de vigilance » de l'entreprise.

Dispositif de suivi des mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Au cours de l'exercice 2018, dans une démarche de progrès continu, il est envisagé de renforcer la communication sur la charte RSE fournisseurs, de porter une attention particulière à l'analyse des risques plus spécifiquement liés au « devoir de vigilance » et de formaliser les procédures d'évaluation RSE des fournisseurs.

Deux indicateurs seront plus particulièrement suivis pour évaluer l'efficacité du plan de vigilance :

- Le nombre annuels d'audits QSE réalisés (15 en 2016 et 43 en 2017)
- Le nombre d'alertes enregistrées dans l'année

Le plan de vigilance ainsi que les futurs comptes rendus de sa mise en œuvre seront rendus publics sur le site internet d'Enedis.